L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 JUIN 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN. 9 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No. 58 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

L'enquête Congressionnelle.

L'enquête congressionnelle ouverte à la Nouvelle-Orléans sur les hauts faits des officiers fédéraux commence à devenir intéressante. Malgré le soin qu'ont pris les gens de la caverne de granit de faire partir de la ville un grand nombre de témoins, il en reste encore assez pour confirmer les pratiques auxquelles se livraient les créatures de Grant pour faire de l'argent d'une part, et pour fausser les élections de l'autre.

La connivence dans les fraudes sur le whiskey et dans les importations de sucre et de cigares en fraude des droits de douane ne rapportant pas assez, ces honnêtes serviteurs de la république fabriquaient de faux rôles de paie et prélevaient un tiers sur certains salaires. Ils employaient aux frais du gouvernement des individus qui n'avaient d'autre travail à faire que d'exercer leur influence en faveur des candidats radicaux.

L'enquête ne nous apprend rien de nouveau sous ce rapport. Les embauchages de la Douane aux époques d'élections se faisaient par centaines, et l'élection finie, on renvoyait la plupart des nouveaux engagés. Mais les preuves sont bonnes à consigner et les détails sont piquants.

L'enquête sur d'autres points est encore très incomplète. Elle constate, cependant, les offres d'association faites par Mr Casey à un distillateur; et elle met à nu les opérations du clan Herwig et de divers rings.

Nous avons déjà un commencement de témoignages sur l'emploi des troupes fédérales pendant la campagne électorale, pour intimider les électeurs conservateurs.

Les comptes de Packard restent encore à apurer, mais le boss ne perdra rien pour attendre.

Le comité n'a fait qu'effleurer ce qui concerne les moyens employés pour faire confirmer au Sénat la nomination du juge Billings. L'ex-gouverneur Warmoth s'est pas soucié de se compromettre en disant ce qu'il sait et l'ex-représentant Sheldon qui paraît savoir beaucoup de choses à cet égard, a déclaré qu'il ne parlerait que si la Chambre l'y contraignait. Les bruits qui ont circulé et qui ont même été imprimés disaient que la place de juge de district ne coûtait pas moins de trente à quarante mille piastres au président occupant. On voit que la chose mérite d'être éclaircie, mais c'est à Washington que l'on trouvera la source de ces bruits. S'ils étaient confirmés, le comité aurait à rechercher la nature des profits extraordinaires qui pourraient servir de compensation à un pareil sacrifice.

Un fait curieux relevé dans l'enquête est celui-ci : l'affaire de Lowell, l'ex-maître de poste, a été arrangée avec le gouvernement moyennant $7000, or, les cotions et les amis de Lowell se sont laissé soutirer $14,500 qui ont été envoyés à Morey, alors membre du Congrès. Qu'a-t-il fait de la différence ? L'a-t-il empochée ou a-t-il payé ceux qui devaient consentir au compromis ? Autre point à élucider.

L'enquête n'est encore qu'à son début, et les témoignages entendus ne laissent déjà aucun doute sur la culpabilité de plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement et sur la complicité de nombreux subalternes. Une atmosphère de corruption semblait prédominer dans tous les bureaux fédéraux de la douane et elle s'étendait jusqu'à Washington.

La suite de l'enquête fournira sans aucun doute de nouvelles preuves et elle montrera au pays à quelle clique d'hommes corrompus le gouvernement fédéral avait permis par ses interventions armées de contrôler les destinées de la Louisiane.

Ce sont ces mêmes hommes qui ont encore la prétention de dicter les choix du parti républicain dans cet Etat et de les imposer ensuite au moyen de leur infâme mécanisme appelé bureau des recours.

Nous espérons que le rapport du comité saura faire ressortir le rôle politique joué par la coterie fédérale et montrer qu'il se rattache au système de fraudes et de vol qui prévalait dans les diverses branches du service.

LES FILLES DE MONTE-CHRISTO.—Nous avons reçu de M. Charles Testut une feuille d'impression contenant les premières pages du roman qu'il se propose de publier dans *La Semaine Littéraire*.

Voici ce qu'il dit lui même de cet ouvrage :

Il est composé de quatre parties. La première continue et termine les aventures de plusieurs personnages d'Alexandre Dumas à laissés sans dénouement : les trois autres sont une création qui m'appartient exclusivement ; le tout forme un livre de la même longueur à peu près que celui du célèbre conteur. Toute personne qui lit connaît LE COMTE DE MONTE-CHRISTO et sait que, pen d'oeuvres littéraires offrent un pareil intérêt. Il ne m'appartient pas de juger la mienne ; je ne puis qu'engager le public à la lire : il décidera ensuite souverainement.

ASSOCIATION DRAMATIQUE ORLÉANAISE.—Cette association doit donner samedi prochain, à l'Opéra, une représentation par invitation. Le spectacle se composera de un acte de Murger, *Le Serment d'Horace* et de *Une corneille qui abat des noix*, comédie en 3 actes de Barrière et Thibonet. Nous remercions l'Association des invitations qui nous ont été adressées.

COUPONS.—La maison Danziger, rue du Canal 203 et rue Royale 228 et 230, au coin de St-Philippe, annonce qu'elle fera aujourd'hui une vente de coupons à moitié prix et même, pour de certains articles, aux prix des acheteurs.

UN PROJET DE LOI SUR L'ARMÉE EN FRANCE.—On a distribué à la Chambre des députés, une proposition de loi signée par 127 députés appartenant, pour la plupart, à la gauche, ainsi conçue :

Art. 1er. Le premier paragraphe de l'article 26 de la loi du 27 juillet 1872 est modifié comme il suit :

Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie :

De l'armée active pendant trois ans ;

De la réserve de l'armée active pendant six ans ;

De l'armée territoriale pendant cinq ans ;

De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans.

Art 2. Après la première et la seconde année de service dans l'armée active, les hommes jusqu'à une instruction et d'une éducation militaires suffisantes pourront passer dans la réserve de l'armée active, après avoir subi un examen devant une commission présidée par un général de brigade et composée de : un lieutenant-colonel, un chef de bataillon ou d'escadron, deux capitaines, deux lieutenants.

Le programme et les conditions de l'examen seront arrêtés par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. Les articles 53, 54, 55, 56, 57, 58 de la loi du 27 juillet 1872, relatifs aux engagements conditionnels d'un an, sont et demeurent abrogés.

L'intérêt public de Rochefort, signale le fait suivant qui s'est produit le 17 courant à Aigrefeuille, le jour de la Fête-Dieu :

Comme toujours, chaque groupe de conscrits marchait son drapeau en tête. La commune de Landrai avait aussi le sien, sur lequel on pouvait aussi lire distinctement : Vive l'empereur Napoléon III !

— Un journal de Madrid a annoncé que le baron Léonce de Rothschild, de Paris, a envoyé à Madrid, pour qu'elle soit remise au roi, une pétition de la Société israélite anglaise demandant que les israélites se rendant en Espagne soient admis à jouir de la plénitude de tous les droits civils et politiques, et que les israélites de Paris espèrent que cette pétition sera accueillie favorablement.

La *Epoca* dit à ce sujet que quant à elle il ne lui est pas possible de préjuger d'une résolution qu'elle ignore.

NOUVELLES D'EUROPE PAR LE CABLE.—Londres 4 juin—Les dépêches au *Daily News* d'Alexandrie, de Berlin, de Vienne, de Rome et de Paris, sont assez alarmantes.

Le correspondant d'Alexandrie dit que le sultan Murad est un ancien ennemi du Khédive d'Egypte et que ce dernier ne risquera pas sa vie en allant rendre hommage en personne au nouveau Sultan.

Les journaux de Vienne disent que le prince Gortschakoff est très irrité et qu'il attribue la révolution turque aux ingérences anglaises.

On rapporte que le gouvernement anglais a récemment suggéré que l'excitation belliqueuse contre les Turcs en Servie et dans le Montenegro devrait être traitée comme une rupture de la paix de l'Europe par la Russie. La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, recommande une alliance austro-anglaise.

Londres 6 juin.—Les journaux de Constantinople rapportent qu'Abdul-Azis a en plusieurs accès de folie furieuse après avoir été déposé, spécialement le soir du jour où il s'est suicidé.

La dépêche d'Athènes au *Standard* dit qu'on y a reçu un télégramme officiel attribuant le suicide d'Abdul-Azis à la rage qu'il a éprouvée de se voir dépouiller du son trésor, consistant en 30 millions de livres turques. A Rome les journaux croient qu'il a été assassiné.

Londres 6.—Une dépêche de Paris au *Nets* dit que les journaux sont singulièrement unanimes à mettre en doute le suicide d'Abdul-Azis, et ils font ressortir bien des contradictions dans les rapports officiels. Bien qu'on ait annoncé que le Sultan aurait de splendides funérailles, il s'est admis depuis qu'il avait été enterré de nuit, sa mort avait été gardée secrète par crainte de désordres.

Une dépêche de Rome dit que le journal italien *Bersagliere* rapporte que 20,000 hommes étaient prêts à s'embarquer d'Odessa quand contre ordre a été donné à cause de la mort du Sultan.

LA DÉPOSITION DU SULTAN PRÉVUE.—Nous trouvons ce qui suit dans la *France* du 24 mai :

Des communications échangées entre Stamboul et Berlin font présumer que le sultan Abdul-Aziz sera prochainement forcé d'abdiquer. L'échange de télégrammes entre les trois puissances est incessant.

LA QUESTION D'ORIENT.

On mande de Salonique :

"L'Amérique n'a en Orient ni intérêts politiques ni intérêts commerciaux, et cependant elle y entretient une ambassade et un corps consulaire très nombreux. Les Américains sont très redoutés des Turcs, parce qu'ils les traitent en véritables Peaux Rouges, et appuient leurs protégés, sans s'inquiéter de savoir s'ils ont tort ou raison ; de plus ils semblent avoir à tâche de prendre partout le contre-pied des Anglais. Il paraît que depuis quelque temps les Bulgares se sont mis sous leur protection. L'*American Missionary College*, de Bebek, qui a rendu de grands services à la population chrétienne de la Turquie, est particulièrement fréquenté par des étudiants bulgares et entretient des relations intimes avec les meilleures familles chrétiennes de la Bulgarie. Les consuls allemands font aussi de la propagande protestante pour avoir quelque chose à faire. Ainsi s'explique l'enlèvement de la fille bulgare, qui a coûté la vie aux consuls de France et d'Allemagne."

Voici que nous lisons dans une correspondance de Berlin du 25 mai :

Il est hors de doute que la question d'une intervention et d'une occupation des provinces insurgées a été sérieusement agitée par les trois chanceliers. Le comte Andrassy n'a voulu accepter de parler de rien sous ce rapport, et n'a consenti qu'à la formation d'un corps d'occupation de la part de l'Autriche. Quant à une intervention austro-russe, il en a réservé la décision à son empereur. Il n'est guère probable que cette intervention en commun ait lieu, quoique l'on ne comprenne pas du tout, sans cela qu'il soit possible d'obtenir l'exécution des réformes qui vont être imposées à la Porte. Si, dans tous les cas, elle s'effectue, ce pourrait bien être une seconde édition, revue et considérablement amplifiée, de l'intervention austro-prussienne dans le Schleswig-Holstein en 1864.

Le prince Gortschakoff a demandé une augmentation de territoire pour le Montenégro du côté de Cattaro, mais il a rencontré une vive opposition de la part du comte Andrassy. Il ne faudrait, du reste, pas croire que les conférences ne soient passées d'une manière calme. Mes renseignements particuliers me permettent de nous affirmer qu'elles ont été au contraire, très agitées. Le prince Gortschakoff a été dans un état continuel de mauvaise humeur, pour ne pas dire d'irritation mal contenue, contre le comte Andrassy. Il paraît toujours, d'après les renseignements qui me sont fournis, que M. de Bismark a affecté d'incliner plutôt du côté de l'opinion du comte Andrassy, ce qui pourrait bien n'avoir été qu'un jeu habile.

Les feuilles officieuses n'en ont pas moins reçu l'ordre de célébrer la modération du prince Gortschakoff et de lui attribuer tout le mérite des résolutions arrêtées.

Les choses n'ont pas été néanmoins aussi loin que lors d'un entretien que le même Gortschakoff eut, peu de temps avant la guerre de Crimée, avec l'ambassadeur d'Autriche, le comte Buol de Schauenstein. La colère du chancelier fut telle, ce jour-là, qu'il brisa sur le parquet un verre qu'il avait devant lui, en s'écriant : "Vous voyez ! Eh bien ! je prépare le même sort à l'Autriche dans l'avenir !"

Nous lisons dans un journal :

La question d'Orient semble entrer dans la période aiguë. L'attitude, aujourd'hui officielle de l'Angleterre, ce qu'a dit M. Andrassy, dans la commission du budget, et la nécessité du maintenir "*dans un temps de besoins impérieux*", le moyen de se procurer des ressources financières, avant que les Corps législatifs eussent eu le temps de les voter, les préparatifs faits par l'Amirauté anglaise, ceux qui sont signalés en Russie, et enfin le départ de l'escadre cuirassée allemande de Wilhemshaven, sont bien de nature à nous rendre attentifs, surtout quand M. Udo de Stalberg (qui passe pour être le porte-voix de M. de Bismark), vient, dans la Chambre des Seigneurs de Prusse, à l'occasion de la discussion sur le régime des chemins de fer, de faire allusion au cas où l'Allemagne, dans une *guerre prochaine*, aurait à faire front de plus d'un côté.

— Une brochure des plus violentes vient de paraître à Londres contre M. Gambetta. Cette brochure, sans nom d'auteur, porte pour dédicace : "Un ami du dictateur du 4 Septembre au président de la commission du budget."

UNE LETTRE DE MICHELET.—Le *Moniteur universel* reproduit une lettre que Michelet écrivait le 16 octobre 1870, au plus fort de nos désastres, et où l'historien, malgré les tristesses du moment, affirmait que la France se relèverait de l'abîme où on la voyait sombrer.

Mais c'est précisément ce que me dit un jour un homme de grande expérience, un vieux conseiller des Pays-Bas. Il avait administré aux Indes et en Europe, savait l'Europe à fond. Il me disait : "Je reste en mon pays : mais si j'avais à choisir un lieu d'établissement sûr pour vivre et guérir, savez-vous où j'irais ? en France.

"La France seule, monsieur, a une année solide, qui la tient à terre, aussi solide que la terre elle-même. Toutes ses agitations sont extérieures. Sa vraie révolution est faite, et si elle continue, c'est en dessous, par un progrès calme et fort, comme celui des grandes choses de la nature. Cette ancre, cette force, cette assiette, elle l'est surtout dans vos quatre millions de propriétaires agricoles, dans les vingt ou vingt-deux millions de vos travailleurs de la terre. Cette masse, lente, il est vrai, dans le progrès, mais robuste, donne une inébranlable base, rend l'agitation ouvrière de quelques villes bien moins dangereuse qu'on ne croit. De la majorité agricole, de la minorité ouvrière résultent des fluctuations, mais, au fond, un balancement.

L'Angleterre est certainement un prodigieux spectacle. Tout un grand peuple d'ouvriers y est né d'hier, en une fois. Majorité énorme! Où est le paysan ? On dit qu'il n'y a plus que deux millions, non pas de paysans, mais bien d'ouvriers agricoles : c'est le quinzième de la population. Ainsi cette grande Angleterre roule dans la route industrielle qu'on n'arrêterait pas une seconde sans un terrible cataclysme.

Que dirai-je de l'Allemagne ? Admirez l'assiette de la France ! J'en doute. La France n'émigre pas; elle a tout son mouvement en elle-même. Et l'Allemagne est le pays qui en fournit le plus à l'émigration. De nos jours, elle a envoyé dix millions d'hommes en Amérique. Que de millions en Russie et partout ! La Russie en est accablée et les Etats-Unis profondément modifiés.

Michelet, ajoute le *Moniteur*, était alors en délicatesse avec le gouvernement du 4 septembre.

Après la chute de l'Empire il avait demandé à M. Jules Simon sa réintégration dans la chaire du Collége de France, dont il avait été destitué au coup d'Etat. M. Simon esquiva sa demande, et Michelet, croyons-nous, est mort, fort aigri contre quelques-uns des hommes politiques qui semblent prendre aujourd'hui l'intérêt le plus vif à ses funérailles.

Le Comité Congressionnel d'enquête.

Séance du jendi, 8 juin.

MR KINSELLA,

reprend son témoignage et produit des mandats. Sa déclaration établit que tous les certificats étaient faux.

Je sais, continue-t-il, qu'ils sont frauduleux. Southerland, de la maison Southerland, Holliway & Co., vint m'expliquer l'affaire des 815 barils de whiskey et autres marchandises mentionnés hier. On n'avait pas l'intention de les expédier pour Honduras. Le whiskey et le tabac dont il a été question comme ayant été expédiés pour Matamoros ne furent jamais expédiés. Southerland, Holloway & Co., avaient dit qu'ils avaient conclu un marché avec W. P. Kellogg au sujet de ces fausses expéditions. Dyche était convaincu que Kellogg avait trempé dans la transaction ; Kellogg déclara qu'il regrettait d'y avoir souscrit, mais il l'avait fait pour aider Benton. Ce dernier et Southerland s'étaient engagés à protéger Dyche.

Je présentai les certificats de débarquement à Mr Marshall qui, à l'époque de l'expédition, était consul à Matamoros ; Mr. Marshall déclara qu'ils étaient faux.

(Le témoin montre au comité un affidavit de Mr. Marshall qui y nie que le whiskey et le tabac aient jamais été débarqués à Matamoros.)

Les expéditions pour Belize sont converses par les cautionnements Nos. 12 à 21, signés J. H. Cohen, J. H. Sutherland et J. Callaway. Je trouve, dans la marge des cautionnements, le mot "certifié" et les initiales de P. A. Stockdale, collecteur. Les cautionnements furent cancellés en octobre. W. P. Kellogg me remit des certificats relativement au débarquement, à Belize Honduras, de 800 barils de whisky et de 380 caisses de tabac en avril 1867. J'ordonnai, conséquemment, l'annulation des cautionnements en nombre ; ils portaient les signatures de J. H. Cohen, J. N. Sutherland et Johnson. Harris, principal caution, demeurait jadis ici et était associé de la maison James Connoly & Co.

Je déposai les seize cautionnements entre les mains de l'avocat de district. On ne put pas découvrir les signataires ; je ne crois pas qu'on eût pu avoir une seule piastre d'eux. J'ignore s'il y a un procès. Le plus impliqué de tous dans les cautionnements Dave Power est le gouverneur actuel de la Louisiane, Wm. P. Kellogg, et son nom n'y figure pas. Je demandai à Power comment Kellogg se trouvait compromis ; "si vous arrêtez Harrison, me répondit-il, et si vous le serrez, vous verrez." En chargeant ces cautionnements je n'ai obéi qu'à un sentiment de devoir. Je n'arrêtai pas Power. Je tins les autorités de Washington au courant de ce qui s'était passé. Je ne crois pas que Power eût pu nuire à qui que ce fût à l'aide des cautionnements.

Les plus grands importateurs de cigares et de tabac sont Gonzales Bros et S. Hornsheim ; José Domingo en importe un peu. J'ai, à mon bureau, une liste des entrepôts de la Douane ; ils sont au nombre de huit ou neuf. Il y a en ce moment trois entrepôts, dits "general order" ; ils ne sont aussi de general order warehouse. Il se donne pour l'entrepôt No 6, Importers, plus de permis que pour aucun autre ; je supposerais que c'est à cause du privilége d'entreprises des propriétaires et du bon engagement de la bâtisse. J'ignore si le collecteur ou son député y a un intérêt.

Je me souviens d'accusations portées au sujet de transactions de sel ; je ne me rappelle pas l'époque. Je me souviens de m'être occupé d'accusations formulées par M. Jackson, de la maison Jackson & Kilpatrick, contre M. David Jackson, le renvoi de quelques officiers s'en suivit, mais je ne crois pas qu'il y eut fraudes. Je ne rappelle Sansoni, je ne me souviens pas s'il saisit des cigares ou si des cigares saisis par lui furent vendus. Je ne sais pas s'il est encore à la douane.

Je me souviens qu'en 1870 ou 1871, G. P. Wright fut chargé de s'occuper des bagages. On permit que cinq malles de cette passassent comme bagage. Les inspecteurs saisirent le wagon et saisirent les cigares au St Charles. On fit des perquisitions sur la navire et 50,000 cigares y furent saisis. Ce n'est pas le chèque de Wright mais celui d'un autre officier qui fit passer les malles, je lis néanmoins dans un journal que deux employés.

Les cigares saisis à la fabrique de vinaigre de Bailey furent vendus, en face de l'entrée de la Douane ; personne ne vint les réclamer, car l'absence de timbre sur les boîtes eût fait arrêter pour contrebande celui qui s'en serait dit le propriétaire.

J'ai souvent dénoncé des employés au collecteur qui les a toujours destitués.

Mr Reilly, membre du comité, prie le témoin de revenir vendredi matin, prêt à répondre à toutes les questions qui lui seront posées relativement aux fraudes dont il a parlé.

WM. B. HALL,

a été d'abord dans les affaires de groceries, a été aussi inspecteur de la Douane de 1865 à 1868, a été ensuite nommé chef peseur par Kellogg, a quitté et a été nommé maître du port pour l'Etat, ce qui lui a permis de se familiariser avec les questions de tonnage.

Il a reçu des instructions spéciales relativement à deux navires, le "Dick" et la "Frederica". Ces instructions étaient contenues dans une lettre à lui adressée par Mr Casey.

Il a découvert certaines irrégularités dans la cargaison de ces navires et en a fait un rapport, mais il n'y a pas eu d'investigation.

Le témoin a fait une accusation contre l'inspecteur H. C. Harrison, mais on n'en a pas tenu compte. La cargaison de ces navires comprenait un colis de deux mille cigares et un autre colis de quinze cents qui n'ont pas payé de droits. Un de ces colis était adressé à Mr. James Casey et l'autre au général Mower. Il n'y a pas eu d'entrées pour ces cigares. Le témoin a eu une conversation avec l'inspecteur des navires et il n'a pas été question d'entrées.

A. M. Gibson.—Je connais des individus qui ont été portés sur le rôle de paie de la Douane, entr'autres Joseph Coleman, Donnovan et George C. Norcross, qui a acheté la propriété du témoin et qui se prétend employé dans le département du collecteur. Ces individus sont les protégés de Félix Herwig. Norcross a dit au témoin qu'il était employé par Herwig ; et que Herwig représentait la Douane.

Norcross est employé généralement pour acheter des propriétés pour le compte de Herwig.

Le témoin sait que J. H. Oglesby est porté sur les rôles pour $150 par mois ; est certain du fait, le tient d'un ancien commis de la douane nommé Morel. M. Sansoni qui sait beaucoup de choses au sujet de ces rôles de paie et qui est absent de la ville, le lui a dit aussi.

Réponse à M. Gibson.—Je ne sais pas si M. Sansoni a quitté la ville dans le but de ne pas témoigner devant le comité.

Le témoin connaît un cas où le drawback a été perçu sur de l'eau expédiée comme whiskey à un port étranger.

Le témoin a été appelé par l'inspecteur Stockdale et par le collecteur Kellogg pour faire une investigation. Il a découvert que des barils de whiskey étaient mis à bord d'un bateau à vapeur partance pour St-Louis, à sept milles plus bas que la Nouvelle-Orléans. Il a été appelé également, il y a trois mois, comme expert avec M. Horace pour mesurer certains navires.

Il a découvert des fraudes dans le tonnage de ces navires et en a fait un rapport, mais il n'y a pas eu d'enquête et l'affaire est restée là.

Réponse à Mr Gibson.—Il y a actuellement des navires mouillant dans le port de la Nouvelle-Orléans dont le tonnage n'est pas rapporté exactement.

Réponse à Mr Conger.—J'ai été employé comme inspecteur du tonnage des navires.

Le témoin donne quelques explications relativement aux règles sur le tonnage.

Réponse à Mr Conger :—

La fraude relativement à ces caisses de sucre a été commise à la fin de l'année 1868, lorsque Johnson était président des Etats-Unis.

La saisie a été faite vers le mois d'avril 1869, lorsque Mr Casey était le collecteur de la Douane.

AUGUSTE COUTURIÉ.

Demeure à la Nouvelle-Orléans et a été intéressé dans une saisie de sucre en 1869. Le sucre a été vendu pour $475,000 ou $500,000 ; il n'a pas été vendu par le gouvernement, mais par un agent du témoin. Le sucre, après avoir été condamné, a été rendu au témoin, en vertu d'un compromis, le témoin avant payé à peu près $130,000. Un Mr Bradley est venu dans le bureau du témoin, se disant employé dans le département du collecteur. Le lendemain de cette visite, Mr Couturié a appris que le marshal devait saisir son sucre.

Un Mr Mullet a reçu un tiers du montant de $130,000 payé à la suite du compromis dont il a été fait mention. Ce Mullet était employé à la Douane, le témoin ne sait pas en quelle capacité.

Le sucre était resté trois mois avant la saisie dans les entrepôts du gouvernement.

Mr Couturié sait que Bradley a été assassiné à peu près dix-huit mois après la saisie. Le témoin ne sait pas si sa mort est due à cette transaction de sucre. L'affaire était toujours pendante lorsque Bradley a été tué.

Bradley réclamait une part de l'argent comme informateur, ainsi que Herwig et Ong. Les héritiers de Bradley réclament toujours ce montant.

WILLIAM MERCER,

A été employé à la Douane comme policeur de marbre. Il raconte la même histoire de rôles de paie en blanc qu'il a signés. Il a été engagé par Mr Hannon, contre-maître de messieurs Kursheedt et Bienvenu.

CHRIS. GEISER

a été employé à la Douane comme policeur de marbre, en 1873 et 74, à raison de $2,75 par jour. Il a signé des rôles de paie en blanc, qu'il a revus devant le grand jury et qu'il a identifiés.

JOHN COMPTER

a été employé à la Douane et engagé par M. Hannon, contre-maître de Kursheedt et Bienvenu, à raison de $2,25 par jour, et a reçu $42 pour 19 jours. Il a signé un rôle de paie en blanc et n'a pas été appelé devant le grand jury.

RAPHAEL FARRELL

couleur, ne parle qu'imparfaitement l'anglais. Il ne peut répondre qu'en espagnol. Il a été employé à la Douane, mais ne sait pas s'expliquer, et personne dans le comité comprenant la langue de Cervantes, son témoignage ne compte pas.

JOHN BRENNAN

Est un polisseur de marbre et a été employé à la Douane pour le gouvernement. A été engagé par Hannon et payé dans le bureau de Mr Morse. Il a signé des rôles de paie en blanc.

W. J. GALLAGHER

N'a jamais eu de travail régulier à la Douane depuis 1863-64. En 1874 il a été employé pour la campagne électorale et payé à la Douane. Le témoin sait qu'il a avait beaucoup d'autres employés comme lui. Il ne se rappelle pas les noms. Il était payé à raison de cinquante piastres par mois, mais il n'a jamais touché de reçu. C'est un Mr Morel qui l'a engagé. Il était payé par un Mr Brown.

Contre-examen.—Le témoin n'est pas sûr s'il est en 1872 ou en 1874. Il sait que l'autre qu'il a été employé aussi Mr. Sheldon était candidat pour le Congrès.

Après l'audition de ce dernier témoin, le comité s'ajourne au lendemain, à dix heures du matin.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Cour de District des Etats-Unis.

Ce tribunal s'ajournera demain samedi, pour les vacances d'été. Le juge se dispose à rendre un grand nombre d'arrêts dans des affaires déjà plaidées devant lui.

Déclaration de principes d'un club Démocratique du 11me ward.

Nous trouvons la déclaration de principes qu'on va lire dans la constitution du "Young 76 Democratic and Conservative club" du 11me ward, qui s'est organisé aussi tôt dans la campagne électorale que le 11 janvier, avec les officiers suivants : président, Wm. H. Merkel ; 1er vice-président, John Kleiter, jne ; second vice-président, John Dreaves ; secrétaire, R. A. Alkins ; trésorier, Jacob King ; marshal, Fred Meile :

"Notre intention est d'écarter de nos rangs tous ceux qui ont vieilli dans la politique et qui sont devenus vicieux ; tous les intrigants qui cherchent des places et des émoluments, sans considération pour le parti ou pour le bien de la communauté.

Avec de l'harmonie dans nos rangs et avec de la sagesse et de la modération dans nos conseils, nous espérons que notre organisation contribuera à augmenter la puissance de notre parti et qu'elle sera utile à notre population".

Le nombre des membres du "Young 76 Democratic and Conservative Club" du 11ème ward augmente tous les jours. Après une pareille énonciation de principes, cette organisation se recommande d'elle même à tous les bons citoyens du onzième ward.

Tentative de vol.

Deux nègres se sont présentés hier matin au magasin de bijouterie de M. Lilienthal, rue du Canal, et ont demandé à voir des boutons de manchette. Mr. Josh Lippman qui était seul en comptoir en carton renfermant un certain nombre de boutons, les hardis coquins en sont emparés de deux paires et se sont élancés vers la rue. Mr. Lippman leur a donné la chasse, mais ils seraient parvenus à lui échapper si fort heureusement ils n'étaient allés se heurter à un agent de police qui les attendait de pied ferme et qui les a obligés de faire halte. Conduits au poste, ils ont déclaré se nommer Ernest Pratt et James Johnson. Les boutons ont été retrouvés et rendus à Mr. Lippman.

Un vol considérable.

Lundi soir des voleurs sont entrés dans le résidence de Mme. Higgins, sise à l'angle des rues Laurel et Quatrième et on enlevé une malle qui contenait des bijoux et de l'argenterie évaluée à mille piastres au moins.

Mme Higgins a confié l'affaire au capitaine Malone, chef du service de sureté de la police, celui-ci a chargé les agents Pecora et Cain de se mettre en campagne pour essayer de découvrir les coupables.

Après avoir fait une enquête, ces agents sont arrivés à la conclusion que le vol avait dû être commis par quelqu'un qui connaissait bien la maison. Leurs soupçons se sont portés sur un neveu de Mme Higgins, nommé Charles K. Higgins, et après l'avoir surveillé pendant deux jours, ils l'ont arrêté ainsi que deux de ses complices, nommés W. E. Parker et Fardy Celias.

Ceux-ci ont tout avoué et ont indiqué l'endroit où ils avaient caché leur butin. De sorte que Mme Higgins est rentrée en possession de tous son bien, sauf $50 en billets de banque. Les trois voleurs sont des jeunes gens de 20 à 21 ans. Ils ont été envoyés à la prison de paroisse à défaut d'un cautionnement de $1500 chacun.

Séance du comité de paroisse.

Le comité excentif de paroisse du parti démocratique s'est réuni avant hier soir et a adopté une résolution portant qu'un second comité de révision sera nommé dans tous les wards de la ville, afin d'examiner les livres d'enregistrement, à partir du 21 juin jusqu'au 28 inclusivement.

Cette résolution dit aussi que des certificats seront délivrés immédiatement à tous les électeurs qui se feront enregistrer, sans attendre le rapport du premier comité de révision. Le second comité de révision n'entrera en fonctions que le 21 juin et aura pour but de corriger les fraudes. Ce second comité, comme les deux premiers, devra être nommé par le président ou élu par le club central de chaque ward.

Petit incendie.

Hier vers midi et demi le feu s'est déclaré dans la cuisine de la maison sise rue Poète, No. 33, mais a été éteint sans qu'il y ait eu besoin de donner l'alarme avec un dommage de $50 à peu près.

La propriété appartient à Mme M. Matz.

TEMPERATURE.— 8 Juin 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	75	24
Midi.....	82	28
3 P. M.....	86	30
6 P. M.....	80	27

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUFUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX à Natchitoches.

M. Wm. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THEODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnandville.

M. PETEJIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GOSSELIN, Passe-Pointe.

A. NEVEU, Vermilionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. BOYER, Morganville, (Avoyelles)

R. RICHEPI, Homa (Terrebonne)

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnsville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DUFLEMY, Rue St. Louis, (Mobile).

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No 1906 la rue du Camp.—Nelle-Orléans, 6 juin 1876.—Avis est donné aux membres de cette société, de la mort de J. G. Monroe, décédé à la Nouvelle-Orléans le 28 janvier 1876 ; de la mort de H. Garner, décédé en Floride, le 15 mars 1876. Ils sont requis, sans autre avis, de venir payer, chez moi, le 12 juillet 1876, à 4 heures de l'après-midi, aux bureaux de la société, No 19 de la rue du Camp, $1 25 sur chacun de ces décès.

R. W. YOUNG,
Juin—au 10juin. Secrétaire.

AVIS.

On demande un jeune homme de 20 à 25 ans parlant le français et l'anglais pour faire la vente. On exigera de bonnes références. S'adresser chez M. J. Bergon, coin St Louis et Dauphine.
9juin—1t

Demande de travailleurs,

Sur le WILLOW CONTRACT.

S'adresser au No 22 de la rue de l'Union.

Jours d'embarquement—les Mercredi, Vendredi et Lundi.

LUCIUS W. MILLER,
30mai—1mMrVDi Contremaître.

CHAS. E. KELLS
ET
M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES.

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice fédéral, angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de Palais artificiels.
7juin—3m

Nous verons de recevoir de Bordeaux par le navire français "Le Phare."

COGNACS de Jules Bellot & Co., de la célèbre marque "l'Indépendance" actuellement exposée à Philadelphie.

Nous sommes les SEULS AGENTS pour la vente des COGNACS de cette maison en Louisiane, au Texas et au Mexique.

NOUS invitons les acheteurs à venir s'assurer de la supériorité de cette marque avant d'en acheter une autre quelconque. Nous l'offrons au commerce aux plus bas prix du marché.

— ATTENDU — ATTENDU —

Vermouth Noilly, Prat & Co., Burgundy Port, Sardines, Vins Rouges, Vins Blancs et différentes marques de Cognacs, Liqueurs Assorties, Vins Sherry assortis, Vinaigre de J. Cesaat, Jné, Vins Muscat et Malaga, Cerises à l'eau-de-vie, &c., &c., &c.,

—EN MAGASIN—

Un très grand stock, bien assorti de toute espèce de produits, vins et liqueurs de France.

— AINSI QUE —

Un grand assortiment de marchandises sèches, "notions," &c., &c., de fabriques françaises, allemandes et anglaises, en Douane et hors de la Douane—à vendre aux plus bas prix du marché.

MARKS, BROS & CO.,
Négociants-Commissionnaires et Importateurs,
au No 41 de la rue des Magasins—au premier.
21 mai—1m

Egarée,

Vache, 5 ans courant, une VACHE, brune et blanche, oreilles coupées, ventre, cicatrice sur la hanche gauche. La personne qui la ramènera chez M. GRAFF, angle de la Promenade Carondelet et de la rue Dorgenois, recevra une récompense libérale.
7juin—

H. CASSIDY,
FABRICANT DE VOILES
ET
Agent pour la vente du Duck Coton,

JE SIGNALE à l'attention des hommes de chemins de fer et des autres mon grand stock de DUCK COTON de toutes les largeurs et qualités, à vendre en gros, aux prix des fabriques.

On trouvera constamment chez moi toute espèce de TENTES et PRÉLARTS, des ordres pour de toutes les NATIONS, &c., que je fais et que j'offre aux prix les plus raisonnables. Mon expérience de quarante ans à la Nouvelle-Orléans m'autorise, j'espère, à garantir mon travail sous le rapport de la qualité et des prix.

H. Cassidy,
Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras
25avril—3m

Cuisinier.

UN FRANÇAIS, bon cuisinier, est disposé à travailler en cette qualité, en ville ou à la campagne, pour une légère rétribution. Il fournira de bonnes recommandations. S'adresser à M. Jolissaint, horloger, rue Bourbon, entre St-Pierre et Orléans.
7juin—6

Demande.

ON demande immédiatement une bonne BLANCHISSEUSE et REPASSEUSE, qui raccommodera et lavera le linge fin, dans une grande famille et le blanchissage en général. Elle doit résider au dessous de la rue du Canal, et doit donner les meilleures références.

Aussi—Une COUTURIÈ